

*Initiatives ministérielles*

apparentées d'acquiescer une majorité des actions du CN. La seule défense contre une prise de contrôle effective dans une telle situation est le jugement des administrateurs du CN, à l'effet que les entreprises du groupe propriétaire respectent leur déclaration solennelle à l'effet de ne pas agir de façon concertée.

On sait qu'une entreprise agit d'abord et avant tout en fonction des intérêts de ses actionnaires. Si les entreprises qui forment l'actionariat du CN ont toutes le même actionnaire, elles n'ont pas besoin d'agir de façon concertée pour agir dans le même sens. Ainsi, il faut revoir l'article 8, paragraphe 5, ou à tout le moins le restreindre à des groupes canadiens uniquement.

Nous questionnons également l'article 16, dans lequel les ouvrages de chemins de fer et les filiales du CN sont déclarés à l'avantage général du Canada. Cet article permettrait au gouvernement fédéral de s'immiscer dans des juridictions provinciales, dont les CFIL. Il est particulièrement inacceptable et même économiquement inefficace et injustifiable que les CFIL passent sous juridiction fédérale.

• (1315)

Les CFIL opèrent avec profit des tronçons jugés non rentables par les grandes compagnies ferroviaires, parce qu'ils ne sont pas soumis à la lourde réglementation fédérale en matière de transport ferroviaire. Les CFIL ont besoin de la souplesse d'exploitation que leur permet la réglementation provinciale. Cette tentative du fédéral risque de décourager la création de CFIL et d'en limiter le nombre. Il faut bien comprendre que chaque CFIL est un tronçon qui a été sauvé de l'abandon. Si le gouvernement entrave le développement des CFIL, un plus grand nombre de kilomètres du réseau ferroviaire québécois et canadien seront abandonnés.

Je m'inquiète également de la survie des filiales actuelles du CN qui ne sont pas reliées à l'activité de transport ferroviaire. Le ministre a annoncé que les filiales du CN qui n'étaient pas encore directement reliées au transport ferroviaire seront vendues séparément. Parmi ces filiales, il y a des entreprises québécoises qui rencontrent des difficultés financières. Il faudra s'assurer que ces entreprises seront viables sans le CN et que leur niveau d'emplois actuel sera maintenu.

En conclusion, il nous faudra revoir des éléments importants de ce projet de loi afin d'éviter, par une privatisation mal planifiée, la dilapidation de fonds publics chèrement investis par les Québécois et les Canadiens au sein du CN.

[Traduction]

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, il était temps qu'un gouvernement libéral comprenne que le secteur privé peut exploiter et gérer une entreprise commerciale beaucoup mieux que l'État. Il y avait longtemps que j'attendais le jour où j'entendrais pareil aveu.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'accord pour qu'on mette fin à la participation de l'État au gouffre financier auquel aboutissait la politique d'exploitation du CN. La façon dont le gouvernement actuel s'y prend pour transformer en une entreprise commerciale l'ancien gouffre financier exploité par l'État nous inspire cependant des inquiétudes.

Comme les députés le savent, lorsque le gouvernement a vendu à des intérêts privés la société Air Canada, qui était non rentable, il en a aussi passé la dette aux profits et pertes, ce qui a causé un tort grave aux autres sociétés aériennes canadiennes. Il faut nous demander si le gouvernement aura le courage politique de débarrasser les contribuables du CN, qui est non rentable, sans causer de tort injustifié au Canadien Pacifique. Le gouvernement libéral agira-t-il équitablement ou poursuivra-t-il l'intervention de l'État dans le secteur privé? Je crains bien que la réponse aux deux questions soit non.

Le gouvernement libéral a déjà prévu dans la mesure à l'étude des interventions qui nuiront sérieusement à CP Rail et qui mettront des menottes aux nouveaux propriétaires, s'il en est, du CN. Dans sa hâte habituelle à avoir l'air de faire quelque chose, le gouvernement a laissé les contribuables réparer encore une fois les erreurs des gouvernements antérieurs.

Au lieu de se débarrasser de la participation de l'État dans le CN, le gouvernement libéral a séparé des autres un secteur des avoirs du CN. Au lieu de faire régler la dette par les contribuables, pourquoi le gouvernement ne vend-il pas les actifs immobiliers du CN et n'utilise-t-il pas le produit de la vente pour réduire la dette? Pourquoi le gouvernement conserve-t-il ces actifs au lieu d'épargner d'autres problèmes aux contribuables?

Le gouvernement libéral demande aux contribuables de faire grâce d'une dette que le CN devrait vraiment payer. Il demande encore une fois aux contribuables de payer pour la mauvaise gestion de l'État. Le gouvernement demande également aux acquéreurs des actions du CN de se conformer à des règles et règlements qui vont paralyser ses futurs propriétaires.

Pourquoi le gouvernement libéral pose-t-il comme condition de vente que le siège social des futurs propriétaires du CN reste à Montréal? S'il se révèle cette condition n'a pas ou n'aura de bon sens sur le plan économique, les futurs propriétaires du CN doivent-ils être entravés par une autre décision politique? S'il faut privatiser le CN, laissons donc les nouveaux propriétaires libres de décider ce qui sert le mieux les intérêts de la société ferroviaire et de ses clients.

Pourquoi le gouvernement libéral prêche-t-il toujours la liberté d'entreprise et la liberté pour l'entreprise privée d'exercer ses activités sur le marché, alors qu'il impose toujours des restrictions à l'entreprise privée? Le gouvernement actuel déclare que l'entreprise privée peut fonctionner mieux que l'État sur le marché, puis il impose aux acquéreurs éventuels des mesures onéreuses comme le maintien de la politique des langues officielles. Encore une fois, nous voyons le gouvernement énoncer un objectif, puis faire tout en son pouvoir pour empêcher la réalisation.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il jamais faire comme il faut? Pourquoi le gouvernement n'arrive-t-il pas à comprendre que, en limitant la liberté du marché et en intervenant dans la vie des électeurs, il n'encourage ni la croissance ni la prospérité? Les députés de ce côté-ci de la Chambre comprennent bien que l'entreprise privée est la clé de la croissance économique et de la richesse et que l'entreprise privée évoluant sur un marché libre